

# PRESENCE PARENTS

N° 103

AVRIL - MAI 2008

## **LA MOBILISATION NE S'ARRÊTE PAS AU CDEN DU 28 MARS 2008**

**D**epuis plusieurs semaines, les parents FCPE et les enseignants multiplient les actions dans les établissements et lors de la tenue des instances officielles (CTPD, CTPA, CDEN et CAEN) pour refuser les conditions de la rentrée 2008. La FCPE 06 a grossi de ses adhérents les rangs des manifestations.

Par leur participation massive, les manifestants ont signifié au Ministre de l'Éducation nationale leur refus de la politique éducative gouvernementale.

La FCPE 06 exige le rétablissement des postes supprimés, le maintien des enseignements dispensés aux élèves, l'amélioration des conditions d'études, la consolidation des différentes voies de formation au lycée. Elle s'oppose au recours massif aux heures supplémentaires, à la généralisation des bacs professionnels en trois ans qui conduirait à la disparition des BEP et à une sélection plus fortement discriminante en fin de 3ème.

La FCPE 06 appelle les parents à

poursuivre et développer les actions dans chaque établissement et dans chaque école menacée par des fermetures de classe, en lien avec les enseignants. L'engagement est toujours payant et notre mobilisation doit se poursuivre au-delà du CDEN du 28 mars 2008.

La FCPE 06 exige de la représentation nationale un collectif budgétaire en faveur de l'école. C'est à cette condition que les besoins en personnel pourront être satisfaits et la réussite de tous les élèves enfin possible. Nous invitons nos conseils locaux à écrire à leur député et sénateur pour exiger ce collectif budgétaire.

La FCPE 06 reste mobilisée pour défendre les intérêts des enfants et des jeunes des Alpes Maritimes. Nous appelons solennellement chaque parent à rejoindre l'action pour enfin obtenir ce qui est juste pour l'avenir de notre jeunesse.

Nice, le 25 mars 2008

André Gaucher  
Président du CDPE 06

**54° CONGRES DEPARTEMENTAL DE LA FCPE 06**  
**« La santé, parent pauvre de l'école ? »**  
**Samedi 29 mars 2008**  
**Lycée horticole d'Antibes**

**BREVES DE BAHUT****FAIRE-PART:**

C'est avec beaucoup de tristesse que nous venons d'apprendre le décès de Marcelle CONY qui a été administratrice départementale de 1984 à 1990.

Membre du bureau et Secrétaire Générale Adjointe, elle s'était plus particulièrement engagée dans l'organisation et la formation de nos conseils locaux et de leurs responsables. Nos amis de cette époque se souviennent certainement de sa rigueur dans l'organisation du travail et de sa volonté de défendre l'école publique et laïque dans les instances où elle était déléguée, que ce soit en CDEN, CAEN ou en Commission d'Appel où la défense des élèves était pour elle une priorité absolue.

A son mari, sa fille et à toute sa famille nous présentons nos très sincères condoléances.

**Le Conseil d'Administration du  
CDPE 06**

**PRIMAIRES : DES PROGRAMMES QUI RENFORCENT L'ECHEC**

*"Que dirait-on d'un ministre de la santé qui, visant la diminution de la mortalité, imposerait aux médecins le retour à la saignée et au bain de siège ?"* C'est la question que pose Catherine Tauveron, professeur d'université et spécialiste de la didactique du français, à la lecture des nouveaux programmes de français du primaire. Son analyse est sévère. Elle estime qu'ils *"renforcent les attitudes"* précisément pointées comme à l'origine des difficultés des élèves français. Comment pense-t-on former des enfants prêts à entrer en 6<sup>ème</sup> et, au-delà, à devenir des citoyens autonomes et avisés en ne sollicitant en eux que le copieur, le répétiteur, le régurgiteur, en les mettant constamment en sous-régime, autour de basses œuvres, tout en les forçant, paradoxalement, à digérer un programme gramma-

# L'ÉCOLE,

**Prévention, Protection, Promotion :**

Ce sont les "3P" de la santé à l'école. Prévenir les maladies et les dépendances aux produits toxiques, protéger les enfants contre toute forme de violence ou de maltraitance, promouvoir la santé de la jeunesse sont les piliers de l'éducation à la santé à l'école. La santé n'est plus ce qu'elle était. Aujourd'hui, "être sain" ne se résume pas à l'absence de maladie ou d'infirmité. L'Organisation mondiale de la santé définit la santé comme un état de bien-être physique, psychique et social. Une définition que certains jugent trop ambitieuse, voire utopique, mais que nous, parents d'élèves FCPE, embrassons pleinement. Elle guide toutes nos actions sur le terrain et notamment par notre participation active dans les CESC.

L'école est un lieu de vie où l'enfant passe les années les plus importantes dans son développement. On voudrait qu'elle contribue à son bien-être physique et psychique. La mission de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectif essentiel et spécifique de veiller à leur bien être, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité individuelle et collective. Créé en 1945, le service de santé scolaire a été ballotté entre les deux ministères de l'Éducation et de la Santé avant d'être réuni, en 1991, au sein du ministère de l'Éducation Nationale sous l'appellation « Promotion de la santé en faveur des élèves ». Il a vu ses missions évoluer d'un objectif purement sanitaire vers des objectifs d'insertion des enfants et de santé publique dans le milieu scolaire. L'école participe également à la prévention et à la promotion de la santé, en articulation avec les autres catégories de personnels, de manière à assurer à chaque élève les bases d'une réflexion sur son propre comportement pour lutter efficacement contre les risques qu'il est susceptible de rencontrer. C'est dans cet esprit que les personnels de la mission de promotion de la santé doivent remplir leurs missions en faisant partie intégrante des équipes éducatives. Aux termes de l'art L 913-1 du code de l'Éducation, médecins et infirmières scolaires font partie intégrante de la communauté éducative et participent à ce titre au fonctionnement des établissements. Leurs missions sont précisées dans les circulaires 2001-012 du 12 janvier 2001 sur « les missions de promotion de la santé » en faveur des élèves. Les objectifs principaux sont de favoriser l'équilibre et le bien être physique des élèves, de détecter précocement tous les handicaps susceptibles d'entraver la scolarité, d'accueillir et accompagner tous les élèves, de développer une dynamique d'Éducation à la Santé et de contribuer à faire de l'école un lieu de vie pour tous. Les missions des médecins et des infirmières sont complémentaires et doivent s'articuler avec l'ensemble des autres personnels et aboutir à des actions :

**Partagées :** Agir dans le cadre de la protection de l'enfance par un signalement et accompagnement des enfants à risque ou en danger, victimes de mauvais traitements ou d'agressions sexuelles, contribuer à l'élaboration des volets de prévention en développant une

# LIEU DE VIE ET DE SANTE

dynamique d'éducation à la santé, être attentif au mal-être des jeunes et développer un partenariat renforcé avec les organismes de santé mentale, veiller et contribuer à l'intégration scolaire des élèves présentant une maladie chronique ou un handicap.

**Spécifiques :** le médecin intervient dans des moments-clé du cursus scolaire : au début du cycle des apprentissages, dans le cadre de la visite obligatoire de la 6<sup>è</sup> année, de manière à faire le point avec les familles sur tout problème de santé pouvant entraver la scolarité et sur le dépistage de troubles spécifiques du langage ; en cas de pathologie chronique ou de handicap, de manière à proposer toutes les mesures d'intégration scolaire ; à la fin du cycle d'orientation pour une évaluation de l'aptitude professionnelle ; dans les différentes commissions pour les élèves handicapés nécessitant des aménagements de la scolarité. ; en cas d'urgence (maladies transmissibles, accidents, etc....). L'infirmière : accueille et accompagne les élèves en situation de demande de soins (les soins infirmiers étant d'ordre relationnel, technique et éducatif) ; organise les urgences et les soins ; organise et réalise un suivi infirmier de l'état de santé des élèves : à partir des actes infirmiers ou de l'orientation proposée, par des dépistages infirmiers de certains élèves en fonction de son rôle propre et des besoins qu'elle identifie, suite aux signalements des différents membres de l'équipe éducative, en dehors et en complément des visites médicales obligatoires ou bilans médicaux (il peut s'agir par exemple des élèves scolarisés en CP signalés lors du bilan.

L'infirmière développe des conseils en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et sécurité auprès des directeurs d'école, des chefs d'établissements et de la communauté éducative : proposition, organisation et réalisation d'actions individuelles et collectives en ces domaines.

La description des missions montre à quel point la question de la santé à l'école est d'importance. Le 54<sup>ème</sup> congrès FCPE 06 qui se tiendra au lycée horticole d'Antibes le samedi 29 mars 2008 de 8H00 à 19H00, étudiera les besoins de santé des enfants et des jeunes, dressera un état des lieux de la santé à l'école dans notre département et développera ses exigences par l'adoption de motions préparées par les ateliers.

## Le conseil d'administration de la FCPE

### MAE 06 - 32, Avenue St Barthélemy - 06100 NICE

La F.C.P.E a fait le choix de la M.A.E, en matière de protection des élèves. Leader de l'assurance scolaire, la M.A.E propose aux familles, pour leurs enfants - de la crèche à l'université - des produits assurantiels de qualité spécialement adaptés à l'environnement scolaire, péri et post scolaire. *M.A.E, les enfants ont droit à ce qu'il y a de mieux.*

## BRÈVES DE BAHUT (suite)

tical démentiel, alors même qu'on n'a jamais pu démontrer une quelconque liaison entre enseignement grammatical classique et performances langagières orales ou écrites ?"

Catherine Tauveron avait participé à la mise en place des programmes de 2002 et sa critique des futurs programmes pèsera dans le débat.

### PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :

« La communauté éducative est le premier acteur de la prévention au delà de l'implication naturelle des personnels médicaux et paramédicaux ».

Voilà en substance ce qu'affirme la lettre d'informations partagées sur la prévention des addictions chez les adolescents et les jeunes, à destination des adultes.

Avec la parution de son deuxième numéro de février 2008, ZAP06 « Zoom Addictions Prévention 06 » souhaite favoriser par l'organisation de formations et d'informations avec la volonté de comprendre, de dialoguer et d'aider les adolescents.

La mise à disposition d'un guide « Prévention des conduites addictives » ([www.drogues.gouv.fr/articl3023.html](http://www.drogues.gouv.fr/articl3023.html)) en milieu scolaire tend à développer la mise en place d'actions de prévention adaptées à chaque niveau de classe dans plusieurs domaines :

- animation d'actions spécifiques sur les risques légaux et sanitaires de la prise de produits psychoactifs au volant avec la participation de la prévention routière, les formateurs de la FRAD et de la PFAD. La protection de la santé et de l'intégrité physique par les élèves eux-mêmes est l'objectif principal;
- mise à disposition des établissements scolaires du « Bus Santé Jeunes Infos Drogues » ([www.cg06.fr/sante/adulte-businfo-drogue.htm](http://www.cg06.fr/sante/adulte-businfo-drogue.htm)) animé par la Mutualité Française et le Conseil Général avec deux ateliers interactifs sur la réponse aux questions des jeunes et sur l'identification des stéréotypes et les pressions sociales conduisant aux addictions.

## CIRCULAIRE SUR LE POIDS DES CARTABLES : UN POINT D'APPUI POUR L'ACTION DE LA FCPE

Le ministre de l'éducation nationale a publié au Bulletin Officiel du 17 janvier 2008 une circulaire sur le poids des cartables, adressée à toutes les autorités de l'éducation nationale. Reconnaisant explicitement qu'il s'agit d'une réponse à l'action de la FCPE (et notamment de la campagne nationale de pesée des cartables, menée à l'automne 2007), cette circulaire constitue indéniablement un point d'appui pour l'action des parents d'élèves et de la FCPE, à tous les niveaux.

Ainsi, il est reconnu qu'il s'agit d'une « **question de santé publique** », et le ministre s'appuie sur les chiffres des pesées réalisées, pour dénoncer le poids excessif des cartables (en moyenne 8,5 kg, soit 20 % du poids de l'enfant, essentiellement au collège). Il demande aux autorités de l'éducation nationale « *d'agir de façon pragmatique et de trouver sans délai des solutions concrètes afin de diviser, sous brève échéance, le poids du cartable par deux* ».

On peut sans doute regretter que le ministre n'ait pas imposé une **norme maximale** (et opposable) du poids des cartables à 10 % du poids de l'élève. De ce point de vue, l'objectif de diviser le poids moyen par 2 (soit, de 20 % à 10 %) est certes une avancée, mais insuffisante, en contradiction avec les recommandations des scientifiques. La FCPE continue de revendiquer une norme opposable limitant le poids maximal du cartable à 10 % du poids de l'enfant. Néanmoins, nous pourrions nous appuyer sur les objectifs imposés par le ministre pour agir concrètement pour alléger le poids des cartables.

De plus, le ministre demande que les établissements scolaires s'emparent de cette question « *dès à présent* », que les solutions soient trouvées « *sans délai* », que le poids des cartables soit divisé par deux « *sous brève échéance* », et chaque conseil d'administration (en l'occurrence, surtout dans les collèges) doit statuer « *d'ici la fin du premier trimestre 2008* » sur des propositions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Ainsi, il est reconnu que le problème doit être traité de façon urgente et concrète. Il ne s'agit pas de diluer le problème dans le temps, mais d'agir maintenant. On ne peut que saluer cette volonté de rapidité, en s'interrogeant toutefois sur la réalité des moyens mis en œuvre.

Les solutions envisagées par le ministre pour réduire le poids des cartables à court terme sont reprises des revendications de la FCPE.

Il s'agit d'une part d'améliorer l'organisation du travail, en attribuant une **salle de référence** pour limiter les déplacements au sein des établissements, en équilibrant mieux les **emplois du temps**, en mettant en place de **cahiers fermés**. Néanmoins, ces propositions ne pourront guère se concrétiser, sans augmentation des moyens. Pour améliorer les emplois du temps, il faudrait créer des postes d'enseignants, et non pas les supprimer. Pour améliorer les locaux, il faut une mobilisation sans précédent des conseils généraux (en charge des collèges).

D'autre part, le ministre demande aux enseignants de limiter le nombre de **fournitures** scolaires, d'édicter une **liste commune**, de **supprimer les classeurs rigides**, de favoriser l'usage de **petits cahiers**, et de mieux accompagner les élèves dans l'apprentissage de la préparation du cartable (qui doit faire l'objet d'un **enseignement spécifique** en début de 6<sup>e</sup>). Ces propositions peuvent sans doute contribuer à alléger le poids du cartable, mais elles sont insuffisantes. On peut notamment regretter que la solution visant à équiper les classes d'un **deuxième jeu de manuels scolaires** (un livre à la maison pour chaque élève, et un deuxième jeu en classe, qui peut servir pour plu-

sieurs classes) ne soit pas mentionnée. C'est pourtant une solution qui réduirait efficacement le poids des cartables. On peut ici regretter la duplicité du discours ministériel car cette solution dépend du budget de l'éducation nationale.

De plus, le ministre demande que les parents d'élèves soient informés des nouvelles mesures mises en place, en les sensibilisant sur leur rôle dans la préparation du cartable. La FCPE se chargera d'informer les parents de façon critique, en saluant les avancées conquises grâce à leur mobilisation et en soulignant les manques criants de moyens mis en œuvre par le ministre, et en montrant la nécessité de continuer l'action ? dans l'accompagnement quotidien des enfants, dans les établissements avec les conseils locaux de la FCPE, et en direction des pouvoirs publics (notamment conseils généraux et autorités académiques).

Par ailleurs, le ministre annonce pour la rentrée 2008 des « *mesures nouvelles* ». Une démarche d'éducation aux bonnes postures sera engagée (notamment dans le cadre de l'EPS). Des dispositions seront concertées avec la grande distribution, pour que soit vendu « *à prix coûtant* » un « **cartable solide et léger** », qui fait l'objet par ailleurs d'un « **concours** » primé. Et les éditeurs devront **mentionner** sur les **nouveaux manuels scolaires** et dans leurs catalogues le **poids** et le **grammage** des ouvrages, et proposeront des manuels divisés en tomes. Enfin, le ministre recommande l'acquisition de **mobilier ergonomique**. Ces mesures sont sans doute intéressantes, mais elles prendront plusieurs années, et elles ne réduiront pas significativement le poids des cartables. Elles devraient plutôt être accompagnées d'un investissement lourd, pour résoudre ce problème de santé publique, notamment en doublant les collections de manuels scolaires.

Enfin, le ministre annonce l'expérimentation de **solutions numériques**, afin notamment de dispenser de l'utilisation d'un manuel scolaire (tableaux blancs interactifs, vidéo-projection des manuels, e-book, cédéroms, baladeurs numériques). Cela constitue sans doute des pistes intéressantes, mais la FCPE restera vigilante sur les risques d'augmentation des inégalités sociales et territoriales, et sur les tentatives de mainmise des industriels sur l'éducation nationale.

**Globalement, la circulaire du ministre constitue un point d'appui pour l'action de la FCPE, mais on peut regretter ses insuffisances. La FCPE continue à exiger une norme opposable limitant le poids du cartable à 10 % du poids de l'enfant. Elle demande une amélioration de l'organisation scolaire, qui passe par une prise en compte réelle, au niveau budgétaire, de ce problème de santé publique.**

**Dans les établissements, les parents d'élèves FCPE peuvent se saisir de cette circulaire pour demander la tenue de réunions de concertation, pour trouver des solutions concrètes et immédiates.**

**Forte de la mobilisation sans précédent des parents d'élèves du département, la FCPE 06, quant à elle, demande à nouveau au conseil général des Alpes-Maritimes de prendre enfin au sérieux ce problème, en lançant un programme d'actions concertées, destinées à réduire significativement le poids des cartables dans le département, en améliorant l'équipement des établissements scolaires, et en fournissant le double jeu de manuels scolaires (comme l'ont fait d'autres conseils généraux).**

Hervé André  
Administrateur FCPE 06